

Maribao : des cosmétiques bio, équitables, solidaires et responsables !!!

Copyright Little Big Bio



LittleBigBio lance MARIBAO, la première ligne de soins bio certifiée commerce équitable par Ecocert

LITTLE BIG BIO s'annonce comme le spécialiste de la beauté éthique. LITTLE BIG BIO est une marque de métissages et de rapprochements entre producteurs et consommateurs, unis par des valeurs communes, de partage, de solidarité, d'intégrité. La marque s'adresse aux femmes et aux hommes concernés par ces valeurs, pour le bien être de tous.

Prendre soin de soi en prenant soin de soi...

Le coeur de formule est une synergie d'huiles végétales biologiques extraites d'arbres africains, sources de beauté : Le Baobab, le Marula, le Moringa, mais aussi l'Arganier et l'Hibiscus aux propriétés riches et précieuses. Afin de respecter l'environnement et la biodiversité, les matières premières sont sélectionnées rigoureusement, toutes issues de cultures biologiques.

La ligne de cosmétique bio et équitable MARIBAO se compose de cinq soins :

Un soin réparateur anti-rides visage, une huile régénérante visage, une huile purifiante visage.
Un beurre de beauté corps et cheveux, une huile corps régénérante de beauté et de massage.

Pour acheter les produits cosmétiques bio et équitable de la gamme MARIBAO (et en avant première !), rendez vous sur www.byo2.com.

Srcce Shop ecole

Le pays des cosmétiques bio peut se voir attribuer un nouveau label !



Label ESR par ecocert

Il s'appelle "ESR" et est délivré par la très sérieuse organisation Ecocert (organisme de contrôle et de certification international reconnu par les pouvoirs publics). Il permet d'ajouter une notion d'éthique et de commerce équitable. Un nouveau repère pour des actes d'achats responsables !

Qu'est que la certification ESR ?

Ce sigle est un acronyme pour « échanges Équitables, Solidaires, Responsables », qui reprend le triptyque des valeurs fondatrices du développement durable (le social, l'économique, l'environnemental) auxquelles nous ajoutons la notion de transparence pour le consommateur.

Les cosmétiques doivent obtenir préalablement ou simultanément un certificat « cosmétique naturelle et/ou biologique » sur le produit fini. Ces certificats doivent émaner de l'un des organismes reconnus

par le Comité Technique ESR..